

Objet : APPEL A PROJET « DESIMPERMEABILISONS » – DOSSIER FINALISE - TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE JEAN CLERC A PRADES (66500)

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau RMC et la Région Occitanie en vue de désimpermeabiliser les sols urbains, accompagné également par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales ;

Considérant que la Communauté de Communes a été lauréate en 2022 sur le dossier définitif concernant la phase 1 (études) qui a été menée et finalisée en 2023 ;

Considérant qu'une note d'intention avait été déposée afin de prévoir les financements au fil de l'eau de la phase 2 (phase opérationnelle) ;

VU l'étude réalisée, comportant une feuille de route, et le projet déterminé pour la cour de l'école Jean Clerc à Prades ;

CONSIDERANT donc qu'il apparaît nécessaire de déposer un dossier finalisé pour le financement des études et travaux à venir ;

DECIDE

Article 1 : de déposer un dossier finalisé pour financer les TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE JEAN CLERC A PRADES (66500) ;

Article 2 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
AGENCE DE L'EAU	40	105 302€
REGION OCCITANIE	25	65 813,75€
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES	15	39 488,25€
COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO	20	52 651€
Total	100	263 255€

Article 3 : de déposer à cet effet un dossier de candidature comprenant toutes les pièces nécessaires auprès de chaque partenaire.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 16/08/2023

Le Président,

Jean Louis JALLAT,

